

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

LA DÉFENSE NAVALE

Une des plus importantes questions que les Chambres auront à examiner lors de la prochaine discussion du budget, aura trait à l'augmentation et à l'amélioration de notre défense navale. Il y a longtemps déjà que cette question est à l'ordre du jour. Jamais plus qu'à cette heure, elle n'a présenté un indéniable caractère d'actualité. Il n'est pas besoin d'insister sur les très récents incidents qui l'ont en quelque sorte mise au premier plan.

Sur le fond de la question, tout le monde paraît d'accord, et le gouvernement, et l'opposition.

Dès l'an dernier, on s'en souvient, l'amiral Besnard, alors ministre de la marine, obtenait du Parlement le vote de crédits supplémentaires engageant les dépenses sur les cinq exercices suivants, pour une somme totale de 80 millions. Ces crédits avaient pour but l'accroissement de notre matériel naval suivant un programme élaboré par le conseil supérieur de la marine.

Ces 80 millions répartis sur une période de huit exercices financiers (ressources ordinaires comprises) représentent une augmentation de 120 millions sur les dépenses ordinaires de constructions neuves pour un même laps de temps.

D'autre part, M. Lockroy, qui depuis lors a succédé à l'amiral Besnard au ministère de la marine, avait présenté une proposition de loi, précédée d'un exposé des motifs très complet, tendant à accorder une somme de 200 millions à répartir entre quatre ou cinq exercices en vue d'augmenter notre flotte cuirassée, de créer des points de ravitaillement, de transformer ou de réparer certains bâtiments actuellement en service, d'améliorer l'outillage des ports militaires.

A dire vrai, le projet préparé par le ministre de la marine, aussi bien que la proposition de M. Edouard Lockroy ne faisait que répondre, en les amplifiant quelque peu, aux « desiderata » exprimés par tous les rapporteurs du budget de la marine qui se sont succédé depuis plusieurs années, jusques et y compris M. de Kerjégu, pour les budgets de 1897 et de 1898.

Comme on le sait, au point de vue du personnel, notre marine militaire laisse peu à désirer : il n'y a pas de flotte en Europe qui ait des officiers plus instruits et plus dévoués à leur tâche, des équipages plus vaillants, plus expérimentés, plus rompus aux fatigues de la mer que ceux qui sont fournis, sur notre littoral de l'Océan et de la Méditerranée par l'inscription maritime.

Au point de vue de l'organisation de nos arsenaux, de la défense côtière de nos ports, la situation, malgré les réformes déjà effectuées, est loin d'être aussi satisfaisante. Il y a des économies et des améliorations que l'on signale comme faciles à réaliser, depuis près d'un demi-siècle et qui, malgré toutes les commissions parlementaires et extra-parlementaires qui se sont succédé en si grand nombre, n'ont jamais été mises à exécution.

Quant à notre matériel naval, il est, en ce moment même loin d'être, — ce n'est un

secret pour personne, — ce qu'il devrait être, étant données les sommes très importantes que notre pays a dépensées pour sa marine de guerre.

C'est une vérité courante, par exemple, que la proportion du prix de revient des unités construites par nos arsenaux est de trois en France contre deux en Angleterre, c'est-à-dire que pour la même somme la marine britannique construit trois navires et nous deux. N'est-ce pas navrant ? On disait autrefois : « La France est assez riche pour payer sa gloire ». La France, aujourd'hui, l'est-elle assez pour solder d'aussi inexcusables prodigalités.

Et cependant, combien tout cet argent pourrait-il être mieux employé !

Dans une récente, étude dont l'auteur était un des hommes qui connaissent le mieux la marine française, on lisait naguère des détails tels que ceux-ci :

« Tout le monde a pu voir que dans notre escadre du Nord, les pavillons du commandant en chef et du commandant en second étaient arborés, il y a deux ans, sur des cuirassés en bois, alors que des navires aussi démodés avaient disparu depuis longtemps des marines secondaires... »

On sait que parmi les navires envoyés par les puissances maritimes dans le Levant, les nôtres étaient « les plus vieux et les moins rapides... » Personne n'a ignoré, à la même époque, que le ministre retardait la nomination du commandant de l'escadre de la Méditerranée parce qu'on ne trouvait pas dans nos arsenaux assez de bâtiments pour former la force navale qui constitue le commandement minimum d'un vice-amiral... Les deux avisos-torpilleurs nécessaires au contre-amiral Pottier ont dû retarder leur départ de Toulon pour la Crète, en raison de défauts constatés dans leurs chaudières, alors qu'ils auraient dû quitter ce port dans les quarante-huit heures... Le pavillon du commandant en chef de la division navale de l'Extrême-Orient, flotte sur un cuirassé en bois et les croiseurs et les avisos qui l'accompagnent sont tout aussi démodés, si ce n'est plus.

Tous ces détails, — et l'on en pourrait citer beaucoup d'autres non moins graves, — montrent jusqu'à l'évidence que le Parlement, avant de voter les crédits qui vont lui être demandés, a le strict devoir d'exiger que désormais l'argent de la France soit employé d'une tout autre manière.

Il est temps de faire enfin cesser un tel état de choses, au nom même des intérêts de la défense nationale, qu'on demande aux Chambres de sauvegarder, en votant de nouveaux et aussi importants crédits.

C. R.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 24 novembre 1898

On renvoie à la commission du travail une proposition de M. Coutant, tendant à prévenir la dépression des salaires et à protéger le travail national ; à interdire à tout employeur de payer des ouvriers étrangers à un salaire inférieur à celui basé sur les tarifs des chambres syndicales ouvrières, et à décider que la proportion des ouvriers étrangers ne devra jamais dépasser 10 0/0.

Par 322 voix contre 138, la Chambre refuse l'urgence en faveur d'une proposition de M.

Poulain ayant pour objet d'interdire l'accès de nos administrations à toute personne n'ayant pas fait ses études dans les établissements de l'Etat.

Sur la demande de M. le Président du Conseil, qui repoussait l'urgence, la proposition est renvoyée à la commission d'enseignement.

On nomme une commission de 22 membres pour examiner les divers projets sur les associations.

La Chambre s'occupe ensuite de l'interpellation du député socialiste M. Dejeante, relative à la participation que doit prendre la France à la conférence de Rome sur les menées anarchistes.

Aux divagations de M. Dejeante, M. le président du conseil a répondu simplement, aux applaudissements presque unanimes de l'Assemblée, que la France va à cette conférence pour des raisons de courtoisie d'abord, et, ensuite parce que, à cause d'événements que chacun connaît, elle ne saurait décliner sa part de solidarité dans le devoir international créé par des attentats trop nombreux, dont le dernier a retenti douloureusement par toute l'Europe et dans tout le monde civilisé.

Par 420 voix contre 107, la Chambre a adopté un ordre du jour approuvant les déclarations du gouvernement.

Séance demain.

Séance du 25 novembre 1898

M. Delcassé, ministre des affaires étrangères, dépose un projet de loi autorisant le gouvernement à appliquer le tarif minimum aux produits italiens, à l'exception des soies et soieries.

Renvoyé à la commission des douanes. La Chambre aborde ensuite la discussion d'une proposition de loi de M. Georges Berry tendant à la suppression des droits d'octroi revenant à l'Etat sur les boissons hygiéniques.

La part de l'Etat dans les octrois proprement dits est d'environ 30 millions, ainsi que l'a fait remarquer M. Peytral, ministre des finances. En outre, au droit d'entrée s'ajoute le droit de consommation, qui, pour la France entière, représente une somme de 80 millions.

Au total 110 millions de recettes annuelles, dont M. Georges Berry propose de frustrer le budget.

Par quels moyens, par quelles taxes fiscales comblerait-on le trou formidable creusé dans le budget de l'Etat par l'adoption de la proposition de M. Georges Berry ? Celui-ci ne s'en préoccupe pas.

La Chambre prend cependant en considération la proposition de M. Georges Berry et renvoie à la commission spéciale les propositions subsidiaires de M. Colliard et de M. Plichon, demandant à ce que les communes puissent proroger jusqu'à fin 1900 le délai donné aux communes pour l'application de la loi de 1897.

La Chambre adopte aussi une proposition de loi assurant aux réservistes appelés à faire leurs vingt-huit jours ou leurs treize jours, le maintien de leur situation dans la maison qui les emploie ou une indemnité de deux mois de traitement dans le cas où ils seraient remplacés.

M. Bazile dépose une proposition de loi tendant à réduire de 28 à 20 jours la période d'instruction militaire des réservistes.

Séance lundi.

Sénat

Séance du 24 novembre 1898

On commence la discussion de la proposition de loi sur le secret des actes signifiés par huissier.

L'ensemble du projet est adopté. Le Sénat décide qu'il passera à la deuxième délibération.

Il renvoie à une séance ultérieure la proposition de M. Strauss, relative à la suppression de la publicité des exécutions capitales.

Prochaine séance mardi.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT

Les examens de l'enseignement secondaire en Allemagne

Nous trouvons dans le dernier n° de la *Revue politique et parlementaire* une étude consacrée à l'enseignement classique et à l'en-

seignement moderne en Allemagne par M. Georges Cahen.

Nous en détachons, pour nos lecteurs, la partie relative aux sanctions :

Un enseignement sans sanction, dit M. Cahen, risquerait d'être un enseignement sans valeur ; il faut stimuler les énergies, aiguillonner les amours-propres. Mais les sanctions doivent être le produit et non le but des études ; c'est dans cet esprit qu'a été conçue l'organisation des examens en Allemagne ; et c'est pourquoi, au lieu de dessécher, d'appauvrir l'enseignement classique, elle a fait sa vitalité et sa force.

Ni prix, ni concours général, point de baccalauréat. Pour en tenir lieu, une série d'examens de passage, ayant chacun ses avantages particuliers ; puis un examen final passé au lycée et ouvrant l'accès des facultés. A la sortie de chaque classe, l'élève subit des interrogations sur les matières qui lui ont été enseignées dans l'année ; le jury composé de ses professeurs actuels et futurs peut ainsi apprécier son aptitude à entrer dans la division supérieure. Mais en outre chacun de ces examens à partir de l'Untertia (sixième) confère des prérogatives spéciales, et habilite en quelque sorte ceux qui le passent avec succès, à embrasser telle ou telle profession. Après l'Obersecunda (troisième) par exemple, le candidat heureux peut entrer dans l'administration financière ; après l'Unterscunda (quatrième) il peut être admis dans les services inférieurs des chemins de fer, de la Banque d'Etat etc.

Il est une de ces épreuves qui revêt une importance toute particulière : c'est celle que l'on subit à la sortie de l'Untertia (sixième), car elle ouvre l'accès du volontariat d'un an. Dès l'âge de 13 ou 14 ans, la plupart des enfants sont pourvus de la précieuse dispense et n'ont plus le souci d'exemptions militaires à conquérir. Beaucoup profitent alors de cet affranchissement, pour quitter le gymnase ou la realschule, et s'adonner à l'industrie ou au commerce ; ils ont pu déjà recueillir les fruits d'une instruction solide, et sont des plus aptes à tirer profit d'une éducation professionnelle et spéciale. Tandis que la carrière des futurs hommes d'affaires bénéficie de cette économie de temps, les études des futurs universitaires gagnent en solidité et en valeur. La précocité des uns fait la qualité des autres ; les professeurs peuvent se consacrer exclusivement aux élèves studieux et bien doués ; et le contrôle permanent, mis en œuvre dans les examens de passage, guide utilement les familles dans la direction de leurs enfants.

Les collégiens qui suivent le cycle complet des classes, passent, à la fin de la dernière année scolaire, un examen qui sanctionne leurs études, et leur ouvre les portes de l'Université : c'est la *Reifeprüfung* ou *Abiturientexamen* (examen de maturité ou de sortie). Mais que de différences avec notre baccalauréat ! Ce n'est pas une épreuve subie à l'université ; c'est bien plutôt le dernier des examens de passage du lycée. Les professeurs mêmes de l'établissement, assistés du Directeur, apprécient les mérites de leurs propres élèves ; un seul fonctionnaire étranger s'adjoint à ce jury pour le présider : le Schulrath, commissaire délégué par le Schulkollegium provincial (analogue à notre conseil académique) pour assurer l'égalité entre les différents établissements rivaux, et relever de son autorité le prestige même de l'examen.

Avant que les élèves, inscrits trois mois avant la fin du dernier semestre, ne comparaissent devant elle, la Prüfungskommission ainsi constituée se réunit en conférences privées, pour examiner le dossier scolaire de

chaque candidat ; elle peut ainsi apprécier la constance de ses efforts pendant sa carrière de lycéen et estimer en connaissance de cause les résultats de son labeur.....

Avec ces garanties et ces sanctions diverses, on réussit dans une large mesure à réduire la part des surprises, des accidents, des hasards; les juges sont mieux armés pour résister à la séduction des qualités brillantes mais superficielles, et pour assurer la supériorité au savoir solide, au mérite persévérant.....

..... Peut-être ce tableau des institutions germaniques peut-il inspirer d'utiles réformes... Nous devons nous garder de tout engouement irréfléchi aussi bien que de tout dénigrement systématique... Mais sans imiter ou reproduire, on peut utiliser les expériences et mettre à profit l'enseignement des faits.....

Georges CAHEN,

(Revue politique et parlementaire n° 53 T. XVIII, p. 372 à 385.— Editeur Colin.— Prix de l'abonnement annuel : France 25 fr.)

UN AMI DU PROGRÈS

INFORMATIONS

M. Félix Faure à Lens

Le Président de la République, accompagné par MM. Krantz, ministre des travaux publics, le général Bailloud, secrétaire général de la présidence, Le Gall, commandant Legrand et MM. Ribot, Graux, Rose, Balsy, Lamendin, Dussausoy, Tailandrier, députés et Gordy, chef du cabinet du ministre des travaux publics, est parti jeudi matin, à 8 heures et demie, pour Lens.

M. Félix Faure est arrivé à Lens à 11 h. 10. Il a reçu la municipalité, a visité des corons et est descendu dans l'un des puits qui sont en exploitation.

Le président de la République est reparti à 3 heures et demie pour Paris.

Conseil des Ministres

Les ministres se sont réunis hier à l'Élysée sous la présidence de M. Félix Faure.

M. Delcassé, ministre des affaires étrangères, a soumis à la signature du président de la République le projet de loi portant ratification de l'accord commercial conclu entre la France et l'Italie.

Le projet a été déposé sur le bureau de la Chambre.

Les ministres des affaires étrangères, des finances, du commerce et de l'agriculture ont indiqué le sens des observations qu'ils présenteront à la Commission des douanes au sujet du projet de loi modifiant le régime douanier des vins.

Enfin, le ministre des colonies a été autorisé à saisir le Parlement du projet relatif à la création de lignes de chemin de fer en Indo-Chine.

Le Traité franco-italien

En dehors des réductions résultant de l'application du tarif conventionnel, le gouvernement italien a consenti des réductions portant notamment sur les vins en bouteilles, spiritueux édulcorés ou aromatisés, y compris le cognac, le rhum, l'eau-de-vie.

Conseil supérieur de la Marine

Le ministre de la marine a soumis à la signature du président de la République un décret aux termes duquel le conseil supérieur de la marine est composé comme suit :

Le ministre de la marine, président.
Les vice-amiraux de la première section d'activité ayant commandé en chef une escadre, les vice-amiraux commandant en chef les escadres de la Méditerranée et du Nord, les vice-amiraux commandant en chef, préfets maritimes ; le chef d'état-major général de la marine.

Le sous-chef d'état-major est attaché au conseil comme rapporteur avec voix délibérative.

Ce décret a pour objet de remplacer l'article 2 du décret du 28 octobre 1896.

Obsèques du baron Reille

Les obsèques du baron René Reille, député du Tarn, ont été célébrées hier à l'église Saint-Pierre du Gros-Coillou, au milieu d'une grande affluence d'hommes politiques et de personnalités de la société parisienne. Après le service religieux, le corps a été

déposé dans le caveau de l'église. Il sera transporté ultérieurement à Saint-Amans-Soult (Tarn), où se fera l'inhumation.

Caisses de Retraites ouvrières

La commission d'assurance et de prévoyance sociales s'est réunie. Elle a abordé l'examen des diverses questions soulevées par le projet de création d'une Caisse nationale des retraites ouvrières. Elle a admis le principe de l'obligation.

Don de M. de Rothschild

Comme chaque année, à l'entrée de l'hiver, MM. de Rothschild frères viennent de faire répartir entre les vingt arrondissements de Paris une somme de 100.000 francs à distribuer en secours de loyer.

Aux Philippines

Une dépêche de Manille, adressée par le général Rizo au ministre des colonies, à Madrid, annonce que les Américains ont débarqué quatre mille hommes de renforts.

Cette dépêche ajoute que par suite de la coupure du câble, il est sans nouvelles du général Rios. Deux navires américains sont partis pour Ilo-Ilo.

Le colonel Picquart

Le général Zurlinden, agissant en qualité de chef de la justice militaire du gouvernement de Paris, a notifié au commissaire du gouvernement près le deuxième conseil de guerre, l'ordonnance de mise en jugement du lieutenant-colonel Picquart.

Cette décision ne laissera pas de surprendre quelque peu l'opinion, que les informations des journaux avaient habituées depuis plusieurs jours à croire que la situation juridique du colonel Picquart ne serait fixée qu'après l'arrêt de la chambre criminelle de la Cour de cassation sur l'affaire Dreyfus.

Affaires de Crète

Une protestation du Sultan

Une dépêche de Constantinople annonce que le sultan a adressé au tsar un télégramme pour lui dire que la nouvelle de l'envoi du prince Georges en Crète a causé, à lui et à ses peuples, une impression de profonde douleur.

Les relations amicales existant entre le sultan et le tsar et les assurances données par ce dernier, avant et après la guerre gréco-turque, de protéger ses droits et ses intérêts, sont pour Abdul-Hamid un sûr garant que le tsar lui prêtera son aide pour faire disparaître les difficultés de cette situation inadmissible pour lui et ses sujets.

Le sultan aurait au tsar une grande obligation s'il empêchait l'envoi du prince Georges en Crète, à quelque titre que ce soit. Ce serait pour lui une nouvelle preuve de l'amitié et de la bienveillance de l'empereur qui, espère-t-il répondra favorablement à sa demande.

Petites nouvelles

M. le général Delanne, sous-chef de l'état-major général de l'armée, a été nommé membre du comité consultatif des chemins de fer, en remplacement du général Gonze, appelé à d'autres fonctions.

— On mande de Londres : « Une note communiquée aux journaux dit qu'à partir du 1^{er} janvier prochain le Foreign Office transmettra le protectorat du Niger au ministère des colonies. »

— Des trains ont été bloqués hier par les neiges sur plusieurs points, dans l'ouest et dans le Nord de l'Angleterre.

— M. Maxime Dreyfus a envoyé avant-hier ses témoins à M. Le Pic, rédacteur au journal *Les Droits de l'Homme*.

— Le bruit court qu'il serait question de nommer M. Constans ambassadeur à Constantinople. Le sénateur de la Haute-Garonne, pressenti, ne se serait pas encore prononcé.

CHRONIQUE LOCALE

Nous sommes heureux d'informer nos lecteurs que nous sommes assurés la collaboration d'un écrivain distingué, M. Aug. Montfort.

Il nous donnera de temps à autre des articles qui seront certainement appréciés comme ils le méritent, par nos lecteurs.

Nous publierons mardi prochain son premier article : *L'impôt sur le Revenu*.

Bâtiments civils

La commission des bâtiments civils s'est réunie jeudi dernier, 24 novembre courant, à l'hôtel de la préfecture, et a statué sur les affaires suivantes :

1. Saindau. — Construction d'un presbytère. Renvoyé à l'auteur du projet, la construction ne paraissant pas concorder avec le but qu'on se propose d'atteindre.

2. Montcuq. — Construction d'un clocher de l'église de Saint-Privat. — Renvoyé pour renseignements complémentaires. La commission demande la production du projet primitif approuvé en 1888, et spécialement la partie du plan devant servir d'assise au clocher.

Lavercaitière. — Réparations à l'église. La commission estime que les réparations à effectuer ne sont pas de nature à être approuvées, l'édifice ne pouvant pas être l'objet d'une réfection partielle, une reconstruction totale s'imposant.

Sauzet. — Plan d'alignement de la rue Saint-Michel. Renvoyé pour modifications à apporter au projet.

Cahors. — Fontaine des Chartreux. Modifications à la prise d'eau. Le projet, tel qu'il a été présenté ne donnant pas les détails suffisants, la dépense prévue à 2.000 fr. devant s'élever au moins au double, ne paraît pas susceptible d'approbation.

M. Berger a donné des indications précieuses à la commission pour permettre à la municipalité de Cahors d'atteindre le but cherché par un autre procédé. L'eau serait captée à l'ouverture même de la source par des tuyaux en fonte posée sur radier ou scellés au besoin dans le rocher.

Bâtiments scolaires

La commission mixte des bâtiments scolaires s'est réunie jeudi à l'hôtel de la préfecture pour examiner les affaires suivantes :

Rueyres. — Construction d'un groupe scolaire. — Le projet est renvoyé pour renseignements complémentaires.

Albas. — Appropriation de la maison d'école de garçons. — Adopté.

Labathude. — Ecole de filles : Travaux supplémentaires. — Approuvé.

Soturac. — Appropriation du logement de l'institutrice. — Approuvé.

Conseil départemental de l'enseignement primaire

Le Conseil départemental de l'enseignement primaire, s'est réuni ce matin, sous la présidence de M. l'Inspecteur d'académie.

Voici quelles sont les décisions prises :

1. Figeac. — Déclaration d'ouverture d'école privée de filles avec internat. — Adopté.

2. Lamothe-Fénelon. — Déclaration d'ouverture d'école privée de filles avec internat. — Adopté.

3. Cavagnac. — Déclaration d'ouverture d'école privée de filles avec internat. — Adopté.

4. St-Jean-de-Laur. — Secrétariat de mairie. — Autorisé.

5. Montdouce. — Secrétariat de mairie. — Autorisé.

6. Ste-Croix. — Secrétariat de mairie. — Autorisé.

7. Cras. — Secrétariat de mairie. — Autorisé.

8. Cressensac. — Secrétariat de mairie. — Autorisé.

9. Propositions pour promotions de classe au choix et titularisations. — Adopté.

10. Révision des programmes d'agriculture. — Programmes arrêtés et adoptés.

11. Rapport de M. Vidal, sur un vœu de M. Linol, relatif à la gratuité des frais d'études dans les lycées, en faveur des fonctionnaires de l'enseignement. — Adopté avec une addition de M. Vidal, ajouter : « et collègues ».

12. Demande de M. Vidal. — Direction sans classe. — Approuvé.

13. Création d'un poste d'adjoint. — Adopté.

14. Révision des programmes d'agriculture dans les écoles publiques. — Approuvé.

15. Gramat. — Création d'une classe enfantine. — Adopté.

Société agricole

La société agricole et industrielle du Lot se réunira jeudi prochain, 1^{er} décembre

1898, à 3 heures précises du soir, dans le lieu ordinaire de ses séances, au Conservatoire, rue du Lycée, sous la présidence de M. le docteur Rey, député du Lot.

Ordre du jour : 1. Lecture du procès-verbal ; 2. Présentation de nouveaux membres ; 3. Rapport de M. Delbreil, sur le projet de création d'un marché-foire aux vins ; 4. Communications diverses et correspondances.

CAHORS

Conseil municipal

Le Conseil municipal se réunira, à l'Hôtel de Ville, le mardi 29 novembre courant à 8 heures précises du soir.

Ordre du jour :

Dépenses imprévues, compte rendu ; Soutiens de famille, demandes ; Chemins vicinaux 15 et 22, demandes d'indemnités ; Chemins vicinaux 6 et 15, cylindrage de la chaussée ; Demande de bourse au Lycée, par M. Schuller ; Taxe militaire, année 1898 ; Communications, pétitions et affaires diverses ; Rapports des Commissions.

Conférence

Nous rappelons que ce soir à 8 h. 1/2, M. Lebrat fera dans une salle de la mairie, une conférence sur une question de morale pratique.

Cours d'adultes

Patronage de jeunes filles

Ecole de la place Thiers. — Dimanche, 27 novembre, une soirée récréative sera organisée de 2 à 6 heures à l'école de la place Thiers, par Mlle Castelnau, institutrice à cette école.

Cours d'adultes (garçons)

Lundi 28 novembre, à l'école de la rue du Lycée, M. Brunet fera une classe de français terminée par une lecture historique (de 8 à 9 heures).

Mercredi, 30 novembre, à l'école du Vieux-Palais, M. Lafon fera une classe de français et de calcul (de 8 à 9 heures).

GRAND CONCERT

Donné par l'Orphéon de Cahors
A SES MEMBRES HONORAIRES

Le dimanche 27 novembre 1898

AVEC LE GRACIEUX CONCOURS DE M^{lle} JANE BRUNET ; M^{lle} JEANNE SOULIÉ ; M^{lle} GAL-LÈPE, Premier Prix, Lauréat du Conservatoire de Toulouse ; M. DE VILSERT, Grand Premier Comique grivois.

Programme de la soirée

PREMIÈRE PARTIE

1. Marche des dur-à-cuire (Chillemont) Orchestre.
2. Alerte ! Chœur (J. Massenet)... Orphéon
3. Dors ! Sérénade (Salvator)... M. Rossignol
4. Polka des English's (Allier)... Mlle Soulié.
5. M. de Vilsert dans son répertoire.
6. La gitana des j'auvergnaats (Jouy). Mlle Brunet.
7. { Mon Pressoir (J. Ritz)... M. Arnaudet
8. Vous dansez Marquise (Lemaire)
8. Mlle Gallèpe dans son répertoire.

DEUXIÈME PARTIE

LES MOUSQUETAIRES AU COUVENT

Sélection.... Musique de Varney

1. Sans nous chercher querelle, chœur Orphéon
2. Couplets et duo des Marchandes... Mlles Brunet et Soulié.
3. Il serait vrai ! Ce fut un songe... M. Lacombe
4. S'il est un joli régiment... Mlle Brunet
5. Nous venons de la Palestine, duo... MM. Chapard et Rossignol
6. Pour faire un brave Mousquetaire. M. Arnaudet

TROISIÈME PARTIE

1. Les galants Mousquetaires (F. Wibert) Orchestre
2. Le Colporteur (L. de Fays)... Orphéon
3. { A Deci-Delà (Tagliafico)... M. Labedan
3. { B Viens mon bien aimé (Chaminade)
4. Dans les sentiers ombreux (duo) J. Darquier. Mlles Soulié et Brunet
5. Madrigal (A. Flégier)... M. Arnaudet
6. M. de Vilsert dans son répertoire.
7. Grand duo de la Mulette de Portici (Auber)... MM. Dallard et Balles
8. Mlle Gallèpe dans son répertoire.
9. Le combat des Trente (Jacquemot)... Orphéon

Prix ordinaires des places

Comme nos lecteurs peuvent le voir par le programme alléchant publié aujourd'hui, nous aurons un superbe spectacle. Sans parler des excellents artistes que nous sommes si heureux d'applaudir dans ces soirées musicales et qui vont encore recueillir bien des bravos, nous aurons également la bonne fortune d'entendre deux artistes du plus

haut mérite, dont le talent incontestable les a déjà placés parmi les meilleurs qu'il nous ait été permis d'apprécier : M. de Vilsert, le comique grivois, l'émule des Bourguès, des Polin, des Ouvrard, va dilater toutes les rates, même les plus hypocondriaques, par cette franche gaieté, si exhubérante et de bon goût qu'il apporte toujours dans un répertoire inénarrable de la plus haute bouffonnerie.

Que dire de la toute mignonne M^{lle} Gallépe qui, au dernier concours du conservatoire de musique de Toulouse, obtenait brillamment le premier prix de déclamation et de chant et se faisait prédire déjà par ses maîtres une carrière du plus bel avenir. Nous l'entendrons dans son répertoire d'opéra-comique où elle nous donnera les preuves d'un talent de très grande artiste, joint à une diction irréprochable : c'est en effet une vraie *diseuse*, en terme de théâtre et nous serons heureux de pouvoir goûter un genre, presque inconnu à Cahors, où les grands artistes comme M^{lle} Gallépe, sont devenus bien rares.

A demain donc cette merveilleuse soirée.

Chien enragé

Avant-hier, un petit chien appartenant à M. Dangé d'Orsay, demeurant quai Champollion, à Cahors, mordit à une main la femme de ménage de M. Dangé d'Orsay.

Comme on soupçonnait cet animal atteint de la rage, M. Bras, vétérinaire fut appelé ; il fut également mordu à la main.

Abattu d'un coup de fusil, le chien fut examiné par MM. Bras et Pagès, vétérinaires qui conclurent à de fortes présomptions pour la rage.

Les deux personnes mordues sont parties hier pour l'institut Pasteur.

Tribunal correctionnel

Audience du 24 novembre 1898

Les nommés Delrien et Pouzergues, qui ont chassé sans permis sont condamnés chacun à 25 francs d'amende et à la remise du fusil ou à 50 fr. pour en tenir lieu.

Pour le même motif, le sieur Valadié, qui se trouve en état de récidive, se voit infliger 30 fr. d'amende avec remise du fusil.

Le nommé Victor Mignot, de Cahors, qui a pêché dans le Lot, la nuit, avec un engin prohibé, est condamné à 20 fr. d'amende.

Louis Duvivier, âgé de 47 ans, originaire d'Esméry Hallon (Somme), qui a été pris par la gendarmerie de Lalbenque en état de vagabondage et de mendicité sur le territoire de la commune de Laburgade et qui a déjà dix-sept condamnations à son actif pour le même motif est condamné à deux mois de prison.

Jean Peyrissac, âgé de 36 ans, tisserand à Parnac, a porté des coups et fait des blessures à son voisin Antoine Pons ; le tribunal le condamne à dix jours de prison, mais vu ses bons antécédents le fait bénéficier de la loi Béranger.

Les nommés Baptiste Dillac, âgé de 35 ans et Félix Delfau, âgé de 31 ans, tous deux cordonniers à Blars, prévenus de s'être portés des coups dans le courant du mois d'octobre dernier, son condamnés chacun à 30 francs d'amende avec bénéfice de la loi Béranger.

Le sieur Pierre Frayssi, âgé de 72 ans, cultivateur à Cours, a volé une certaine quantité de raisins dans la vigne de M. Jouclas, maire de cette commune. Le tribunal lui inflige quinze jours de prison.

La nommée Florentie, épouse Miane, âgée de 41 ans, journalière à Courteau, commune de Marminiac, qui, le 24 octobre dernier, a volé une certaine quantité de châtaignes au préjudice de M. Guillaume Amoureux, épicer à Marminiac, est condamnée à 16 fr. d'amende.

Jean Coudrec, âgé de 61 ans, né à Constant, commune de Valrouflé, rencontra le 13 courant, dans la rue Sainte-Claire, à Cahors, la veuve Lonjou, qui portait une certaine somme aux capucins pour faire dire des messes. Coudrec s'offrit pour remettre lui-même cette somme ; mais arrivé aux capucins il manquait deux louis de 10 francs que la police retrouvait quelques instants après dans les sandales de Coudrec. Le tribunal le condamne à deux mois de prison.

Le nommé Antoine Calmeilles, âgé de 61 ans, propriétaire à Marminiac, est prévenu d'avoir soustrait frauduleusement, avec bris de clôture, une certaine somme d'argent au préjudice des époux Moles, du même lieu. Le tribunal condamne Calmeilles à vingt jours de prison, mais, vu ses bons antécé-

dents, il le fait bénéficier de la loi sur le sursis des peines.

Musique du 2^{me} de ligne

PROGRAMME DES 24 ET 27 NOVEMBRE 1898

Marche des zouaves	Maire.
Le pré aux clercs (ouverture).	Hérol.
Réverie	Schumann.
Loïn du bal.	Gillet.
Hérodiade (grande fantaisie).	Massenet.
Marche indienne.	Sellenick.

De 3 h. 1/2 à 4 h. 1/2 (*Allées Fénélon*).

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 24 au 26 novembre 1898

Mariages

Mareau, Jean-Amédée, ouvrier boulanger et Juge, Marie, sans profession.
Noyre, Antoine, soldat au 6^e régiment d'Infanterie et Barthélemy, Irma, robeuse.

Décès

Miquel, Paule-Camille, 3 ans, place Rousseau, 41.
Vayssières, Françoise, veuve Arbouys, 64 ans, sans profession, à Cabessut.

Arrondissement de Cahors

SAINT-MARTIN-LABOUVAL. — *Conseil municipal.* — Le Conseil municipal se réunira dimanche matin à 8 heures pour la session de novembre. En raison des questions qui y seront discutées la séance sera intéressante. Le conseil sera présidé par M. le maire de retour d'une longue absence

FRAYSSINET-LE-GÉLAT. — *Foire.* — Le public est informé que la foire prochaine, se tiendra le jeudi 1^{er} décembre. Comme chaque année, il y aura un marché aux foies gras et aux truffes.

CATUS. — *Foire du 25 novembre.* — Cette foire a été caractérisée par un mouvement commercial très accentué sur les différents marchés avec tendance à la hausse pour les bestiaux, surtout ceux de boucherie Cours pratiqués :

Boucherie : bœufs, 32 à 33 fr. les 50 kilos ; vaches, 28 à 30 fr. les 50 kilos ; moutons, 65 cent. le kilo ; porcs, 45 fr. les 50 kilos, poids vif.

Animaux de travail ou d'élevage : bœufs, de 200 à 1,000 fr. la paire ; vaches, de 300 à 450 fr. la paire ; moutons antenais, de 20 à 24 fr. la pièce ; brebis pleines, de 35 à 38 fr. pièce (race du Causse) ; agneaux de l'année dernière, de 12 à 15 fr. pièce ; porcelets, de 20 à 35 fr. pièce, selon l'âge ou la qualité (hausse sensible).

Volailles et gibier. — Oies pour engraissement, de 13 à 17 fr. la paire ; poulardes, de 4 à 5 fr. la paire ; poulets, de 55 à 60 cent. la livre ; lapins, 30 cent. la livre ; lièvres, de 4 à 5 fr. ; perdreaux, 2 fr. pièce ; grives, 50 cent. ; œufs, 90 cent. la douzaine.

Grains et fruits. — Blé, de 15 à 16 fr. les 80 litres ; maïs, de 11,50 à 11 fr. 75 ; avoine, 7 fr. ; pommes de terre, de 4,50 à 5 fr. les 80 litres ; noix naves, de 15 à 16 fr. l'hectolitre ; châtaignes, de 4 à 5 fr. les 80 litres.

Divers — Foies d'oies, 2 fr. 50 la livre ; truffes, 5 fr. la livre.

CASTELNAU-MONTRATIER. — *Récompenses honorifiques.* — La compagnie d'assurances contre l'incendie l'Union voulant, sur la demande de son Inspecteur, donner un témoignage de satisfaction aux personnes qui se sont dévouées dans l'incendie de la tannerie de Mme veuve Laporte, du 13 octobre 1898, vient de charger son agent général de Cahors, de remettre à MM. Cambé Eliacim, Giles aîné et Québre Louis, trois médailles d'argent avec diplômes et une gratification aux pompiers volontaires de cette ville.

ST-MÉDARD. — Nous apprenons, avec regrets, le décès de M. Deloncle Justin, maire de la commune de St-Médard. M. Deloncle était officier du mérite agricole. Il occupait les fonctions de maire depuis le 20 mai 1888. Agriculteur distingué, il aimait à rappeler le mot de Sully : « l'agriculture est l'une des principales mamelles de la France ».

Cette mort prématurée fera un vide dans la commune de St-Médard ainsi que dans la Société d'agriculture du Lot.

Nous adressons à la famille si éprouvée de M. Deloncle nos bien vifs sentiments de condoléances.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — *Concert.* — A l'occasion de la Sainte-Cécile, les deux Sociétés musicales de notre ville, l'Harmonie les Artisans réunis et l'Orphéon, l'Union fraternelle, donneront dimanche prochain, 27 novembre, à 3 heures et demie du soir, place de la Raison, un concert de gala. Voici le programme des morceaux qui seront exécutés : 1. *Salut lointain*, pas redoublé (Doring) ; 2. *La Mars illaise des Orphéons*, chœur (Saintis) ; 3. *Les Mousquetaires au Couvent*, fantaisie (Varney) ; 4. *Les Paysans*, chœur (Saintis) ; 5. *Marche Bretonne* (Fritsch) ; 6. *Salut à Jeanne D'Arc*, chœur (C. Augé) ; 7. *Fête de Pâques*, Mazurka (Leroux).

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — *Vol de tabac.* — Ces jours derniers, des malfaiteurs se sont introduits dans la grange du nommé Géraud Lagrange, cultivateur à Floirac et lui ont volé 450 pieds de tabac de sa plantation.

Les auteurs de ce méfait sont inconnus. Une enquête a été ouverte par la gendarmerie de Martel.

— *Commencement d'incendie.* — Un commencement d'incendie a détérioré la maison du nommé Anquenique, forgeron à Souillac.

Les pertes, évaluées à 2.800 fr. sont couvertes par une compagnie d'assurances. Les causes de ce sinistre sont inconnues.

SAINT-GERMAIN. — *Foire.* — Foire passablement belle et affaires plus animées que d'habitude avec tendance à la hausse sur tout le bétail.

Cours pratiqués : Bœufs de boucherie, de 35 à 37 fr. les 50 kilos ; d'attelage, de 500 à 750 fr. la paire ; veaux, de 0,75 à 0,80 le kilo.

Brebis avec agneaux ou prêtes à mettre bas, fort recherchées et se cotant de 35 à 40 fr. pièce ; moutons de boucherie, de 0,65 à 0,70 le kilo ; affaires plus lentes sur les autres ovins.

Porcs de charcuterie, de 50 à 55 fr. les 50 kilos ; porcelets, en petite quantité et se vendant cher, de 18 à 25 fr. pièce, selon grosseur.

Oies grasses, de 0,75 à 0,80 le 1/2 kilo ; foies d'oies, de 2,25 à 2,50 le 1/2 kilo ; Truffe, en petite quantité, et de faible qualité, en raison de l'excessive sécheresse dont a eu à souffrir le précieux tubercule, et se vendent de 5 à 6 fr. le 1/2 kilo.

Gibier en faible quantité, et se vendant passablement cher, lièvres, de 4,50 à 5,50 ; perdreaux rouges, de 2 fr. à 2 fr. 50 pièce ; gris, de 1,75 à 2 fr. pièce ; bécasses, de 2,50 à 3 fr. pièce ; grives, 0,50 pièce.

Volaille, 0,50 le 1/2 kilo ; lapins domestiques, de 1,25 à 1,50 pièce ; œufs, de 0,95 à 1 fr. la douzaine.

Les marchands forains passablement nombreux à Saint-Germain, paraissent être plus satisfaits que d'habitude du résultat de la foire.

LE VIGAN. — M. de Camy, Jean, a été élu dimanche dernier, sans concurrent, conseiller municipal de la commune du Vigan, par 320 suffrages.

Il s'agissait de remplacer M. de Gozon, maire, décédé.

LAMOITHE-CASSEL. — Un cours d'adultes s'ouvrira pendant cet hiver, dans les écoles publiques de la commune.

Les Dimanches Littéraires Politiques et Artistiques

Tout dire, bien dire et dire vite, tel est le programme que s'est imposé la Revue *Les Dimanches Littéraires*, dont le premier numéro a paru le *Dimanche 20 novembre*. Ce programme nous en avons la profonde conviction — répond à un besoin qui de jour en jour devient plus impérieux. Les exigences de la vie moderne sont telles que, d'une part, les loisirs se font de plus en plus rares et que, d'autre part, chacun considère comme un devoir de se tenir au courant de tous les faits de l'actualité en toutes les branches de l'esprit humain. Ces deux nécessités paraissent irréalisables de prime abord.

En effet, comment concilier ce besoin de tout connaître et cette impossibilité de tout lire ! Le problème revient à créer une revue qui ne néglige rien des actualités politiques, littéraires et artistique de la semaine, qui les présente dans un langage clair et intelligible à tous, et enfin qui soit accessible à toutes les bourses.

Les Dimanches Littéraires rempliront exacte-

ment ces diverses conditions. Organe de la famille par excellence, *Les Dimanches Littéraires* rejeteront avec un soin rigoureux tous sous-entendus maisains, de telle façon qu'ils puissent être à la fois considérés comme l'ami fidèle du foyer, l'agréable éducateur de l'enfance et le sûr auxiliaire du père et de la mère de famille.

Relativement aux faits politiques qui intéressent plus spécialement le père de famille, *Les Dimanches Littéraires* tenant à rester indépendants, ne s'inféoderont à aucun groupe parlementaire. Ils se borneront à enregistrer tous les événements sans commentaires.

Quant à la mère de famille, elle trouvera dans *Les Dimanches Littéraires* des œuvres claires ensoleillées et foncièrement morales, signées des auteurs particulièrement aimés du public, des renseignements sur tout ce qui est de la compétence d'une maîtresse de maison, et enfin, alternant avec une page de musique, une chronique sur les *Modes* les plus récentes. La page illustrée ne représentant que des modèles pratiques, sera accompagnée d'explications claires dont toutes les lectrices sauront en tirer un utile profit.

Ne reculant devant aucun sacrifice, et à titre de joyeux avènements, *Les Dimanches Littéraires* offrent à tout abonné d'un an, une copie de *La Belle Jardinière de Florence*, l'un des principaux chefs-d'œuvre de Raphaël.

Pour bien éclairer le lecteur sur la réelle valeur de *La Belle Jardinière de Florence* offerte en prime gratuite par *Les Dimanches Littéraires*, mentionnons que chacune de ses copies est vendue vingt francs à la calcographie du musée du Louvre.

Les Dimanches Littéraires paraîtront tous les Dimanches.

Le prix de l'abonnement pour un an est de 5 francs pour la France et de 7 francs pour l'Étranger.

Adresser les abonnements aux Bureaux des *Dimanches Littéraires*, 97, rue de Richelieu, Paris.

BULLETIN FINANCIER

Les affaires ont été un peu moins actives pendant cette séance, aussi retrouvons-nous les cours au même niveau qu'à la clôture précédente.

Le 3 0/0 sans changement, ferme à 102,27 après 102,35 au plus haut ; le 3 1/2 0/0 clôture à 104,45 et l'Amortissable à 101.

Le Crédit Foncier est ferme à 729, le Crédit Lyonnais est en nouvelle hausse à 859.

La Société Générale cote 543 et le Comptoir National d'Escompte 580.

La Banque spéciale des valeurs industrielles se traite à 235.

Le Suez clôture à 3,651.

Les Chemins français sont : le Lyon à 1,928, le Midi à 1,450, le Nord à 2,125 et l'Orléans à 1,830.

Sauf les fonds Ottomans qui sont en hausse, le Turc D à 22,62, la Banque Ottomane à 547, les autres rentes étrangères sont sans changement notable : l'Italien à 94,70, l'Extérieure à 41,87, le Russe 3 0/0 1891 à 94,95 et le 3 1/2 1894 à 100,20.

Les obligations Ville de Paris 1898 font 436. Les obligations Nouvelles quoique du type 2 0/0, rapportent 2,32 0/0 en raison du bas prix auquel elles sont cédées aux porteurs de l'emprunt 1886, seuls admis à se les procurer actuellement.

MARCHES

Bordeaux

ESPÈCES de BESTIAUX	AMENÉS	VENDUS	PRIX EXTRÊMES
Bœufs.	203	114	60 à 72
Vaches.	18	17	47 à 62
Moutons.	871	569	65 à 82
Porcs.	1755	1695	50 à 57

La Vilette

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS	PRIX EXTRÊMES
Bœufs.	1966	1855	0.59 à 0.89
Vaches.	504	452	0.48 à 0.90
Taureaux.	146	141	0.41 à 0.74
Veaux.	1396	1190	0.70 à 1.54
Moutons.	14214	13541	0.66 à 1.50
Porcs.	4573	4573	0.80 à 1.04

Bœufs. — Vente facile.
Vaches. — Vente facile.
Taureaux. — Vente facile.
Veaux. — Vente facile.
Moutons. — Vente facile.
Porcs. — Vente facile.

A VENDRE

Salon de coiffure

à Cahors

S'adresser au bureau du journal.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

L'hôtellerie sanglante

PAR PAUL MAHALIN

PREMIÈRE PARTIE

Les Assassins

VI

AU COQ-EN-PÂTE

— D'accord ; mais celui qui ne circule pas ne fait pas de petits.

Ayant riposté par cet axiome à l'aphorisme maternel, l'ainé des Arnould se versa ce qui restait de la bouteille. Il y eut un instant de silence. Ensuite la vieille murmura :

— Ce sera notre dernière affaire.

Joseph la menaça amicalement du doigt.

— Tenez, la mère, je vous connais comme si je vous avais fabriquée, quoique ce soit précisément le contraire. Lorsque vous aurez ajouté une marmite pleine de quibus aux neuf ou dix que vous avez déjà enfouies, je ne sais où, dans la cave, vous voudrez aller jusqu'à la douzaine ; et, après la douzaine jusqu'au quarteron, — ainsi de suite, *jusque ad vitam eternam*, comme dit M. le curé dans ses sermons.

— Ne parlons pas de ça, prononça brusque-

ment l'hôtelière. Vous serez bien heureux de trouver après moi le fruit de mes économies.

— Bah ! vous vivrez cent ans. Bâtie à chaux et à sable. Censément comme par les Romains ! Agnès Chassard rompit les chiens.

— Quand l'homme viendra-il ? demanda-t-elle.

— Ce soir.

— Ce soir ?

Joseph consulta sa montre. :

— J'ai à peine une heure d'avance sur lui, et voilà pas mal de minutes que nous jabotons tous les deux...

La veuve insista.

— Tu est certain qu'il passera la nuit ici ?

Le paysan fit rubis sur l'ongle :

— Comme je suis certain qu'il n'y a pas une seule goutte de liquide dans ma chopine.

— Il n'ira pas jusqu'aux Armoises ?

— Je l'ai entendu décider qu'il ne rendrait visite à sa belle que demain. D'ailleurs l'orage le rabattra chez nous. Songez que son méchant bidet de poste a présentement plus que son comptant de fatigue. Du diable s'il ne crève pas avant d'aller plus loin !... Or, comme le cher seigneur ne connaît âme qui vive, dans la localité, et qu'il a besoin aux *Coq-en-Pâte*, et que le *Coq-en-Pâte* est la meilleure auberge de Vitel, par l'excellente raison qu'il n'y en a pas d'autre...

Un éclair illumina la cuisine. La vieille se signa dévotement, et, remarquant que son fils négligeait de l'imiter :

— Païen, grommela-t-elle tu as donc envie que le tonnerre tombe sur la maison de ton

père !

Puis, étendant le bras elle ajouta :

— Ecoute !

— Quoi ?

— On a marché dehors...

— Maman, les oreilles vous cornent : c'est le *tambour des Suisse* (la foudre) qui bat son roulement, et l'averse qui cogne aux vitres...

La veuve courba son front sur le visage de son fils aîné :

— Et moi, reprit elle à voix basse, je te dis qu'on monte le perron.

Arnould haussa les épaules :

— Hé ! répliqua-t-il, les fers de son cheval auraient sonné sur le pavé de la rue... A moins qu'il n'ait pris la précaution de les emmailloter d'une couverture, comme j'ai fait des pieds de Cabri et des roues de la carriole, pour ne pas éveiller l'attention des voisins... Mais ce n'est guère supposable... — Quand on parle du loup comme ça, on croit l'entendre.

— Je ne crois jamais entendre que ce que j'entends, dit Agnès Chassard. Il y a quelqu'un à la porte. On cherche le marteau pour frapper...

Elle n'avait pas achevé, qu'un coup vigoureux ébranlait l'huis...

En même temps, un organe vibrant appelait :

Holà ! la maison ! bonnes gens ! l'aubergiste ?

La mère et le fils se regardèrent tout pan-

tois. Joseph murmura :

— Ce n'est pas son timbre !...

Le timbre continua :

— Ouvrez-nous vite saperlotte ! Il pleut des hallebardes ! Vous n'êtes pas couchés. J'aperçois de la clarté...

Le paysan se leva et prit la lampe sur la table...

— Où vas-tu ? interrogea la veuve...

— Je vais voir qui est là, pardieu ?... Si celui que nous attendons survenait en ce moment !... Il faut se débarrasser des témoins importants.

Il marcha vers la porte, en tira les verrous et tourna la clef dans la serrure. Le pêne jôna. Les battants massifs s'entr'ouvrirent...

Derrière, — sur le perron, ruisselant de l'ondée furieuse, — il y avait un homme qui portait un enfant...

VII

DEUX PERSONNES QU'ON N'ATTEND PAS

L'homme était de large encolure. Il avait l'extérieur et le costume de ces colporteurs qui parcourent les campagnes en débitant aux ménagères toute sorte de menues marchandises : fil de Paris, aiguilles anglaises, ciseaux, couteaux, petits miroirs, toiles de Gérardmer et mouchoir Chollet, contenues dans une balle attachée sur leur dos. Son visage plein et coloré respirait la franchise et l'honnêteté.

L'enfant semblait s'être assoupi de lassitude entre ses bras. Cet enfant un garçonnet d'apparence frêle et de traits délicats, — approchait d'une dizaine d'années. L'homme comptait la cinquantaine.

(A suivre.)

Bibliographie

SOIXANTE-SEPTIÈME ANNÉE
JOURNAL DES DEMOISELLES

14, rue Drouot, Paris

Edition bimensuelle, couverture chamois paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

Un an : Paris, 12 fr. ; départements, 14 fr. ; Union postale, 17 fr.

Former des filles, des sœurs, des épouses et des mères dévouées ; leur inspirer l'amour de Dieu, de la famille et de leurs devoirs ; leur enseigner à faire — riches ou pauvres — le bonheur de leur maison ; orner leur esprit ; développer leur intelligence, tout en les initiants aux travaux, à l'économie, aux soins du ménage, tel est le but que se propose le *Journal des Demoiselles*. Soixante-six années d'un succès toujours croissant l'autorisent à croire qu'il ne s'en est jamais écarté.

A un mérite littéraire unanimement apprécié, ce Journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles : œuvres d'art, gravures de modes, imitations de peintures, modèles de travaux en tous genres, tapisseries, patrons, broderies, ameublements, musique.

ELLE DONNE CHAQUE MOIS :

1^o 48 pages de texte : Instruction, Littérature, Education, Modes, Bibliographie, Revue musicale, etc. ; 2^o Un Album de 8 pages in-4^o ; Modes, Broderies et autres petits travaux avec explication en regard, formant à la fin de l'année une collection de plus de 500 dessins ; 3^o Une Feuille de Patrons, grandeur naturelle ou des Patrons découpés ; 4^o Une ou deux Gravures de Modes coloriées, soit 18 par an ; 5^o Un Modèle de tapisseries coloriées, ou une planche de petits travaux en couleurs.

LES AUTRES ANNEXES POUR 1899 SERONT :

Travaux variés sur étoffe : Sac à lorgnette, Fond de plateau ; Ornaments d'église : Chasuble, Pale ; Musique. — Motifs d'aquarelles. — Cartonnages divers. — Abat-jour. — Gravures d'art. — Calendrier. — Menus. — Pyrogravure coloriée. — Tapisseries par signes. — Alphabets. — Chiffres enlacés.

On s'abonne pour un an à partir du 1^{er} de chaque mois.

Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur du Journal 14, rue Drouot.

Envoi Gratuit d'un numéro spécimen

LE MONDE ILLUSTRÉ. Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. — 36^e année. Sommaire du numéro 2174 du 26 novembre 1898.

GRAVURES : Paris : Le nouvel Opéra-Comique : La Façade, sur la place Favart. — Décoration de l'escalier, des foyers, etc. — La Tragédie (escalier d'honneur), par F. Flameng. — La Comédie (avant-foyer), par J. Blanc. — Plafond de l'escalier d'honneur, par Luc-Olivier Merson. — Plafond et grand panneau du foyer, par A. Maignan. — Panneau du foyer (la foire St-Laurent), par Gervex. — Petit salon du foyer (le jeu de Robin et Marion), par Toudouze. — Petit salon du foyer (la chanson), par Raphaël Collin. — La machinerie de la scène.

L'explosion du restaurant Champeaux : Salon de Cyrus et cave confondus. — La serre.

Le pont Alexandre : Pose du premier arc métallique. — Projet de décoration.

Voyages et explorations : Dans l'Extrême-Sud (mission Fourreau) : En vedette. — Carte. — L'escadron des spahis quittant le fort MacMahon. — Le camp. — Le fort MacMahon. — Le bivouac. — Le convoi. — Hassi Iniffel. — Un méhari. — En route pour le Sahara. — Route d'El Goleah, à Fort Miribel.

Algérie : Voyage du Gouverneur général : Sur la route de Kabylie. — Réception des Caïds à Hammam-Kirha.

Beaux-Arts : Le Balzac, de Falguière. — La première maquette. — Avant le départ, tableau de M. J. Perrey.

Portraits : Le prince Georges de Grèce, nommé haut Commissaire des puissances, en Crète. — Le sculpteur Falguière.

Tunisie : L'hôpital civil français de Tunis

TEXTE : Chroniques : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Théâtres, par H. Lemaire. — Musique, par A. Boisard. — Variété : Voltaire et le roi de Prusse, par Léo Claretie. — Le nouvel Opéra-Comique, par O. Merson. — Le prince Georges de Grèce, par X. — Le restaurant Champeaux, par L. de Montarlot. — Dans l'Extrême-Sud, par Jean Hess. — Le pont Alexandre III, par A. — Le Balzac de Falguière, par N. Nozeroy. — L'hôpital de Tunis, par Cherouitte. — Le voyage du Gouverneur de l'Algérie, par Z.

Explication des gravures, Revue comique, Echees, Rébus, Récréations, Bibliographie, Sport, etc.

Le numéro : 50 centimes.

LA NATURE, *Revue des sciences illustrée*, Henri de Parville, rédacteur en chef (Masson et C^o, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris). — Sommaire du n^o 1330, du 26 novembre 1898.

Un sport hawaïen, les bains de ressac, par G. Pellissier. — Les Léonides, par H. de P. — Déplacement de la galerie de 30 mètres, par A. da Cunha. — Vues nouvelles sur la propagation de la peste, par Henri de Parville. — Les Orchidées indigènes, par V. Brandicourt. — L'exposition de chrysanthèmes, par P. Harlot. — Les locomotives Compound à grande vitesse en chemin de fer du Nord, par L. Elbé. — Chronique. — Académie des sciences : séance du 21 novembre, par Ch. de Villedeuil. — Une assemblée paradoxale, par A. Thiré.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

LA VIE SCIENTIFIQUE, revue universelle des inventions nouvelles, paraît tous les vendredis en numéro de 24 pages grand format sur deux colonnes, illustré de nombreuses gravures. Elle publie dans son numéro de ce jour :

Le chemin de fer suspendu de Barmen à Elberfeld (Emile Dieudonné). — Au pays des rêves (Max de Nansouty). — Les pierres précieuses de l'Oural (P. Jannetaz). — Grande roue hydraulique (P. Crépy). — Les menus de collège et la dyspepsie scolaire (Jean Tillier). — Un train de bois monstre (G. Hamelin). — Le laboratoire municipal de la Ville de Paris (suite) (Léon Guillet). — Une nouvelle étuve à pétrole pour la bactériologie (Gaston Jouglu). — Revue des Inventions : Laboratoire portatif de voyage. — Sensibilisateur au bitume pour procédés photographiques. — Appareil destiné à atténuer l'effet des collisions en mer. — Chronique. — Revue des Journaux. — Académie des sciences (Georges Petit). — Cyclisme et automobilisme : Les sources d'énergie électrique. — Le bicycle Holden. — Un cycle... aquatique. — Réparation provisoire des pneumatiques. — La résistance au roulement. — Petite Poste. — Bibliographie.

Bureaux : 10, rue Saint-Joseph. — Paris.

Abonnements : Un an 15 fr. Etranger 18 fr.

Un numéro 0 fr. 35

Spécimen contre 0 fr. 15 à l'adresse ci-dessus.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 27 novembre.

V^o Nacla : Chronique. — Jean Rancourt : Fausse piste. — Alphonse Daudet : Soutien de famille (suite). — Victor Charbuliez : Jacqueline Vanesse (suite). — Constant Améro : Blanche-Neige (suite). — Pierre Maël : Les Naufrageurs (suite). — Alexis Bouvier : La petite Duchesse (suite). — V^o Nacla : L'enfant (suite).

Société anonyme de la MODE ILLUSTRÉE
Rue Jacob, 56, à Paris

LA

MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND
16 PAGES IN-4^o

PARAIT TOUTES LES SEMAINES AVEC UNE GRAVURE COLORIÉE SUR CHAQUE NUMÉRO

La *Mode illustrée*, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des travaux d'agrément a augmenté, à partir du 1^{er} avril 1897, son format et le nombre de pages. Elle le donne, sans augmentation de prix : 1^o Quatre pages de plus. 2^o Une gravure coloriée sur la première page de chaque numéro. 3^o Les romans illustrés peuvent être reliés à part.

Les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants ; elle offre en plus à ses abonnés 24 Patrons découpés sur différentes tailles à choisir sur 250 modèles de tous genres.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

Prix pour les départements : 1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. — 4^e édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de M. l'Administrateur rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi s'abonner dans tous les bureaux de poste et dans toutes les librairies des départements.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1356^e livraison (16 novembre 1898).

Satan le Baudet, par Félix Laurent. — Le tatouage en Europe, par L. Viator. — Les ponts bizarres, par Daniel Bellet. — La pêche aux corneilles, par Fernand Calmettes. — Giacomo Meyerbeer, par H. Heinecke. — Les secrets de la prestidigitation (Le dé changeant), par St-J. de l'Escap.

Abonnements : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Hachette et C^o, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

TOUR DU MONDE. — Journal des voyages et des voyageurs. — Sommaire du N^o 48 (26 novembre 1898).

1^o A travers les glaces et les sables de l'Asie centrale, par M. le Dr Sven Hedin.

2^o A travers le monde : Le château de Bouillon, par Jacques des Ardennes.

3^o A travers la nature : La chique ou puce des sables.

4^o La France à l'Etranger : Colons français au Mexique. — Les colonies de Jicaltepec et de San-Rafael.

5^o Questions politiques et diplomatiques : Les Russes à Port-Arthur : leur installation et leurs travaux de défense, par Villetard de Laguerie.

6^o La lutte économique : Le commerce français dans la République Argentine.

7^o Grandes courses de terre et de mer : Une expédition océanique allemande.

8^o Livres et Cartes.

9^o L'Armée autour du monde : France ; Autriche-Hongrie ; Espagne et Etats-Unis ; Italie.

Abonnements : Un an, 26 fr. Six mois, 14 fr. Bureaux à la librairie Hachette et C^o, 79, Saint-Germain, Paris.

J. VALDIGUIÉ

PHOTOGRAPHE A CAHORS

Lauréat des grandes Expositions Internationales, 7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — Derniers progrès du jour

Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉRABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

Portraits de toute dimension depuis la carte de visite jusqu'à la grandeur naturelle. Reproduction de vieilles photographies en tous genres, gravures (dessins, objets d'art), autographes etc. Travaux à domicile pour Ingénieurs, Architectes. Toutes les nouveautés photographiques tons exécutées par M. Valdiguié, des échantillons de ces dernières sont exposés dans son salon. Tous les travaux sont livrés absolument irréprochables et sont recommandés s'ils ne plaisent pas. Vue de Cahors et des environs.

Annuaire officiel

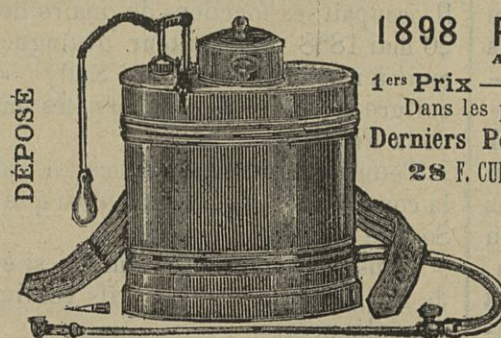
Du département du Lot

Les derniers exemplaires de l'édition de 1898 sont en vente au bureau du *Journal du Lot*, au prix exceptionnel de **0,75**.

En préparation l'édition pour 1899

A 2 fr. l'exemplaire

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.



1898 PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé

1^{er} Prix — Hors Concours — Médailles d'Or

Dans les principaux Centres viticoles de France

Derniers Perfectionnements. Appareil garanti

28 F. CUIVRE JAUNE — 30 et 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot).

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.